

# Le Monde Ouvrier



# The Labor World

Bibliothèque Municipale  
1210 e, Sherbrooke,  
Montréal 24, Que.

36e Année — No 5

MAI 1951 — MONTREAL — MAY, 1951

36th Year — No. 5

## 14e CONFERENCE ANNUELLE DE LA FEDERATION DU TRAVAIL DU QUEBEC

Elle réunira plus de 400 délégués  
à Sherbrooke, les 8, 9 et 10 juin.

MONTREAL.—La 14ème conférence annuelle de la Fédération du Travail du Québec aura lieu cette année à Sherbrooke, les 8, 9 et 10 juin. Elle réunira environ 400 délégués des unions affiliées de toute la province.

C'est la seconde fois depuis sa fondation que la Fédération tient ses assises dans cette ville. Elle y vint en 1938. Elle eut également des conférences à St-Hyacinthe, Hull, St-Jean, Québec, Trois-Rivières, Shawinigan Falls, St-Jérôme et Granby.

### Des assises démocratiques

La conférence annuelle de la Fédération est démocratique à tous points de vue, et n'accepte pas que siègent à titre de délégués des gens reconnus pour leurs activités communistes ou subversives. Ceci en vertu de la constitution du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, qui régit également les Fédérations provinciales et les Conseils des Métiers et du Travail. Lors de sa conférence annuelle tenue à Montréal l'an dernier, le Congrès des Métiers et du Travail a refusé un siège à tous les délégués ayant la réputation d'être favorables au communisme ou de travailler à la dissémination d'idées subversives chez les membres des unions internationales.

Les officiers actuels de la Fédération sont MM. Roger Provost, président (également secrétaire du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal et conseiller municipal de la même ville); Edouard La-Rose, secrétaire-trésorier; Harry Bell (Québec); René Fournier (Granby), Benoit Laviolette (St-Jérôme), Roger D. Labrie (Trois-Rivières), Rémi Laniel (Valleyfield), Raymond Bennett et Adrien Villeneuve (Montréal), tous vice-présidents.

Tous ces officiers avaient été élus lors de la conférence de 1950, à l'exception du président et d'un vice-président.

Le président élu à la dernière conférence était M. Marcel-E. Francq, qui fut nommé au début de cette année à la Commission des Relations ouvrières provinciale, et rempla-

cé par M. Roger Provost, promu de la vice-présidence à la présidence. M. Provost fut remplacé à la vice-présidence par M. Adrien Villeneuve.

### But de la Fédération

La Fédération du Travail du Québec est l'organisme qui fédère, sur le plan provincial, les unions ouvrières dites "unions internationales" et affiliées à la Fédération américaine du

(Suite à la page 2)

### Ne perdez pas vos vacances !

MONTREAL. — Pour un grand nombre de membres de nos unions, les vacances sont toujours un problème. Ou bien ils sont obligés de passer leurs vacances en ville, à se reposer à moitié, ou bien ils ont tout juste les moyens de se payer une couple de jours à la campagne, à cause des prix exorbitants qu'on leur demande dans les endroits de villégiature.

Il existe une solution intelligente à ce problème. Ceux qui veulent passer avec leur famille une belle semaine de vacances, à un prix raisonnable, n'ont qu'à se rendre au Petit Lac Long, près de Ste-Agathe. Bien loin de perdre leurs vacances, ils se rendront compte qu'ils n'auront jamais passé de vacances aussi agréables ni aussi reposantes. Le camp est équipé de tout ce qu'on peut désirer dans un camp des Laurentides. Le système des cabines offre des avantages plus grands que les hôtels les plus réputés des Laurentides.

(Suite à la page 2)

### On demande le rabais des prix aux niveaux d'avant la Corée

OTTAWA.—Dans une lettre adressée au premier ministre Louis St-Laurent, en date du 26 avril, les quatre centres syndicaux nationaux du Canada ont fait un pas de plus dans leur campagne pour l'obtention de contrôles des prix.

La lettre, signée par Percy R. Bengough, président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, et A. R. Mosher, président du Congrès Canadien du Travail, au nom du Comité permanent représentant les quatre centres nationaux, demandait au gouvernement de ramener les prix aux niveaux existants avant que la guerre éclatât en Corée en juin dernier. C'est là exactement ce qui a été ordonné à 75,000 manufacturiers par le contrôleur des prix des Etats-Unis.

Rappelant au gouvernement que la relâche promise aux consommateurs des Etats-Unis n'est pas pos-

sible au Canada parce que le gouvernement a "refusé d'envisager le problème du contrôle des prix d'une façon réaliste," la lettre priait le gouvernement de libérer les vies des Canadiens des "manipulations sans coeur et irresponsables des intermédiaires et des spéculateurs."

Un contrôle général des prix est une nécessité urgente, et le gouvernement devrait prendre des mesures immédiatement, car dans les conditions actuelles des dépenses militaires et des allocations arbitraires des matériaux, c'est le seul moyen de s'en prendre efficacement à la "spéculation injustifiée et irresponsable des intermédiaires avarés."

### SECURITE DE LA FAMILLE OUVRIERE



LE PRESIDENT de la Fédération du Travail du Québec a été appelé cette année à présider l'une des sessions du 6ième Congrès des Relations industrielles organisé comme par les années passées par l'Université Laval, de Québec. Le thème de cette année était "Sécurité de la Famille ouvrière". On voit sur cette photo, photographiés avec le confrère Roger PROVOST, MM. Jean Gagné, C.-E. Désormeaux, René Tremblay et Alfred Crowe.

**14e Conférence...**

(Suite de la page 1)

Travail et au Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Son but principal est de promouvoir une législation sociale qui tienne compte des besoins des travailleurs de cette province et de leurs familles. Elle assiste également les unions affiliées dans leur travail d'organisation et leurs autres activités, au besoin.

Au nom des quelque 100,000 membres des unions internationales de cette province, la Fédération présente chaque année au gouvernement provincial un mémoire résumant les demandes des membres en fait de législation. Ce mémoire est basé principalement sur les résolutions adoptées démocratiquement lors de la conférence annuelle précédente, ainsi que sur celles adoptées entre les conférences par l'Exécutif provincial, en vertu des pouvoirs qui lui sont accordés.

Les initiateurs de la Fédération du Travail du Québec, qui en jetèrent les bases en 1938, furent MM. Arthur Martel, Arthur d'Aoust et Gustave Francq, vétérans de l'action syndicale qui se sont maintes fois signalés à l'opinion publique, tant à cause des importantes fonctions qu'ils ont occupées dans le mouvement ou-

**Ne perdez pas...**

(Suite de la page 1)

En plus, les membres pensionnaires auront l'avantage d'apprendre quantité de choses dont ils tireront ensuite grand profit tant dans leur union que pour leurs familles. Ils apprendront de quelle façon leur union peut le mieux assurer la sécurité de leur emploi, et négocier de meilleurs contrats de travail. Ils apprendront également de quelle façon profiter au maximum des avantages qui leur sont offerts par les lois actuelles, comment éviter certains des désavantages qu'une mauvaise interprétation de ces lois peut occasionner.

Un bon nombre d'unions ont déjà décidé d'envoyer des délégués au Petit Lac Long, près de Ste-Agathe, où ils passeront une semaine de vacances agréables tout en suivant les cours organisés à leur intention par l'Institut d'Education Ouvrière. Dans chacun des cas, l'union défraiera le prix des cours, soit \$10.00 par semaine, et le délégué n'aura qu'à payer sa pension.

D'autres membres s'inscrivent individuellement avec leurs familles. Les épouses et les enfants peuvent être assurés de recevoir un accueil chaleureux, et d'être mis en mesure de profiter au maximum d'une bonne semaine au bord de l'eau, du grand air et du soleil d'été.

On s'inscrit en écrivant à l'Institut d'Education Populaire, 177 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.

rier, que des honneurs officiels qu'ils ont reçus pour services rendus à notre population toute entière.

**Avantages obtenus à l'édifice du C.P.R.**

MONTREAL. — Le local 298 de l'union internationale des employés d'édifices (FAT-CMTC) annonce la signature d'un nouveau contrat pour les employés de l'édifice du C.P.R., à Montréal. D'après ce contrat, les heures de travail sont réduites de 54 et 62 heures par semaine à 48 heures, pour le même salaire. A partir du premier juin, les heures de travail seront réduites à 40 par semaine. Les employés ont de plus obtenu huit fêtes payées.

**Gain modéré de l'emploi**

En mars, l'emploi accuse un gain modéré dans les districts industriels à mesure que l'industrie manufacturière et la construction commencent leur embauchage printanier. Dans les districts ruraux, l'exploitation forestière libère des travailleurs, dont un grand nombre attendent la reprise de l'activité sur les fermes.

Il s'ensuit que les demandes d'emploi aux dossiers des bureaux du Service National de placement accusent une diminution nette de 3,300 du 1er mars au 22 mars. A cette dernière date, le total s'établit à 293,400, chiffre qui est de beaucoup inférieur à celui de 424,100 enregistré un an plus tôt.

Un nouveau sommet a été atteint au Canada en 1950 en matière d'exploitation hydro-électrique, de nouvelles installations d'une puissance globale de 1,037,275 c.v. ayant été mises en service au cours de l'année.

**Pour la sécurité de la famille ouvrière**

**Conférence prononcée au dernier Congrès des Relations industrielles.**

*Position du problème et principes de solution*

*M. Maurice Tremblay, M.Sc.Soc. en Sociologie de Laval et licencié en Sociologie de Harvard, assistant-directeur du Département de Sociologie et professeur à la Faculté des Sciences sociales de Laval.*

La sécurité, au sens premier du terme, signifie un état d'âme et peut se définir : "la tranquillité d'esprit qui résulte de la possibilité qu'on a de satisfaire ses besoins actuels et de la confiance qu'on possède de pouvoir satisfaire ses besoins futurs dans toutes les circonstances de la vie". Prise dans son sens objectif, la sécurité est un ensemble de garanties qu'on a de pouvoir subvenir dans le présent et dans l'avenir aux besoins ordinaires et extraordinaires que comporte l'existence humaine, garanties qui fondent cette tranquillité d'esprit qu'est la sécurité dans son sens premier.

Une famille a la sécurité si d'abord elle peut être constituée, en second lieu, si elle peut poursuivre son œuvre de procréation et d'éducation des enfants et si les "époux sont prémunis contre la misère dans leur vieil âge".

Toutefois, même si les éléments de sécurité familiale ne changent pas, les systèmes de garanties susceptibles de les assurer varient avec les peuples, les époques et les groupes de population, ainsi différent avec la famille paysanne d'autrefois et la famille ouvrière. Au temps où la province était une société paysanne et rurale, pour le jeune paysan l'épouse, les enfants nombreux et les vieillards étaient condition de sa prospérité. Chacun avait son rôle à jouer dans l'entreprise coopérative. Le paysan non seulement assurait-il la sécurité aux personnes qui lui étaient associées par son travail, mais à sa famille en produisant pour elle-même, à même les ressources de la nature et de la communauté du travail. La perpétuité de la ferme assurait un travail permanent pour la famille; l'étroite solidarité de la communauté de parents, de rang de paroisse dans la campagne québécoise était un gage d'assistance assurée pour faire face aux coups extraordinaires du sort.

Tel était, dans l'essentiel, le système de garanties qui, jusqu'à la Révolution Industrielle, assurait la sécurité à la majorité des familles de Québec.

La famille ouvrière n'est plus une communauté de travail; l'ouvrier est, en règle générale, le seul gagne-pain de sa famille. Au point de vue économique, se marier, avoir des enfants, garder les vieux parents, c'est s'imposer autant de responsabilités financières nouvelles. L'ouvrier loue ses services moyennant une rémunération en argent; c'est cette quantité d'argent qui mesure la qualité et la quantité des biens et des services qu'il pourra se procurer pour satisfaire les besoins de sa famille. La sécurité de la famille ouvrière s'achète au dehors et le marché du travail n'offre pas la même garantie que la ferme. Le travail de l'ouvrier est toujours menacé de cesser, faute de preneur et ainsi se termine la rémunération, dont seule la continuation pourrait garantir la satisfaction des besoins futurs. De plus, à cause de l'anonymat des villes, la famille ouvrière ne peut compter sur l'assistance spontanée dont jouissait la famille paysanne.

Sur les fermes de nos campagnes, beaucoup d'éléments de l'ancien système sont conservés, mais dans la mesure où la communauté familiale produit pour le marché afin de pouvoir acheter sur le marché des biens et services supérieurs à ceux qu'elle se procurait autrefois, la famille agricole a cessé d'engendrer sa propre sécurité pour la livrer aux hasards du marché.

L'argent est devenu la garantie universelle de la sécurité familiale. Un système économique nouveau appelle un nouveau système de sécurité familiale. Cependant pour se conformer aux principes d'une saine philosophie politique, ce système ne devra pas être de nature exclusivement étatique, mais il devra d'abord et autant que possible faire appel aux responsabilités des citoyens.

Selon le conférencier, le grand principe qui doit présider à la constitution d'un système de sécurité familiale adéquat est le suivant : "autant de responsabilité privée que possible, mais par contre, autant de responsabilités gouvernementale que nécessaire, étant données dans les deux cas les exigences du bien commun."

**Contrat à l'édifice "La Presse"**

Montréal. L'union internationale des employés d'édifices (local 298, FAT-CMTC) annonce la signature d'un contrat de travail couvrant les employés de l'édifice "La Presse", de Montréal.

Le contrat accorde aux employés des augmentations de salaires de 5 cents, 8 cents ou 10 cents l'heure, ou de \$5.00 par semaine, selon la classification. Ces augmentations ont un effet rétroactif au 5 mars dernier. Les heures de travail restent les mêmes. Par contre, le temps supplémentaire devient rémunérable après 7, 8 ou 9 heures de travail, selon la classification. Les employés obtiennent également quatre fêtes chômées et payées de plus.

**WHERE  
would we be  
WITHOUT IT?**

It is almost impossible to imagine what our modern world would be like without electricity. Every minute of every day, in a multitude of ways, electrical power does things to help us live comfortably, efficiently, with a minimum of wasteful, drudging effort. No task is too petty, no task too large for electricity. In our homes, in our research laboratories, in our industries it stands ready and willing to serve — every day, 24 hours a day.



associated and subsidiary companies

# L'augmentation dans la construction

## Les ferblantiers et couvreurs protestent contre l'amendement

Ils négocient à part un nouveau contrat collectif de travail.

MONTREAL.—Dans une lettre adressée au ministre du travail de la province, M. J.-O. Renaud, représentant du local 116, Association internationale des travailleurs de métal en feuille, a protesté contre l'inclusion de ces travailleurs et des couvreurs en gravois dans l'amendement au décret 407, publié dans la Gazette officielle de Québec du 5 mai 1951.

Ces amendements ont trait à la convention collective de travail qui régit l'industrie et les métiers de la construction dans la région de Montréal.

M. Renaud a demandé que les classifications groupant ces travailleurs soient biffées de l'avis de modifications publié dans la Gazette officielle, conformément aux dispositions de l'Article 5 de la Loi de la convention collective. Il a annoncé l'intention des membres du local 116, qui représentent la très grande majorité des ouvriers concernés, de se retirer complètement, en tant que groupement, des négociations avec la Chambre de Construction de Montréal, concernant les modifications à être apportées au décret 407.

"Lors de la Conciliation avec la Chambre de Construction et The Building and Construction Trades Council of Montreal and Vicinity, et le Conseil des Syndicats des Métiers de la Construction de Montréal, de même que durant les négociations entre les mêmes parties en votre présence, il avait été entendu que les métiers des couvreurs en gravois et du métal en feuille ne seraient pas inclus dans l'amendement au décret 407", déclare M. Renaud.

"Il est entendu, ajoute-t-il, que le décret qui deviendra en force d'ici quelques mois ne devra pas contenir les classifications mentionnées au dernier paragraphe. Si le local 116 de l'Association Internationale des Travailleurs de Métal en Feuille réussit à s'entendre avec les em-

## Le local 116 rompt les négociations collectives avec les employeurs

Montréal. — Après deux séances de négociations, le local 116 de l'Association internationale des travailleurs de métal en feuille (FAT-CMTC) a décidé de rompre ses négociations avec la section du métal en feuille et des couvreurs en gravois de la Chambre de Construction de Montréal.

M. J.-O. Renaud, représentant des ouvriers, a fait connaître aux employeurs cette décision des membres, déclarant que "les deux séances de négociations avec cette Section ont démontré que la Section n'a nullement l'intention de négocier un contrat d'union et qu'elle ne négocie pas de bonne foi, conformément aux dispositions de la loi des Relations ouvrières de la province de Québec."

M. Renaud a annoncé l'intention des membres de négocier un contrat d'union individuel avec chaque employeur de l'industrie, et a demandé au Service de Conciliation et d'Arbitrage du ministère du travail de continuer les procédures de conciliation déjà commencées dans le cas de certains employeurs, et qui avaient été interrompues par une reprise des négociations collectives.

ployeurs de ses membres, il vous fera parvenir alors un avis de modifications pour amender le décret 407."

Le local 116 négocie présentement avec les employeurs de ses membres une convention collective de travail qui pourra, lorsqu'il y aura accord, servir de base à des amendements au présent décret.

## Importants auxiliaires

Les pêcheurs qui aiment à lancer leurs lignes dans les lacs poissonneux des parcs nationaux sont surtout redevables de cet avantage à deux catégories de fonctionnaires qu'ils voient rarement: les limnologues (spécialistes dans l'étude des poissons) et les pisciculteurs. La Division des parcs nationaux du ministère des Ressources et du Développement économique exploite des établissements de pisciculture dans trois parcs de l'Alberta, c'est-à-dire ceux de Jasper, de Banff et des Lacs Waterton.

## Principal produit minier

Le ministère des Ressources et du Développement économique annonce que l'or est demeuré en 1950 le plus précieux produit tiré du Yukon. La valeur totale de l'or extrait est estimée à \$3,832,720, comparativement à \$2,950,920 en 1949. La majeure partie de l'or provient de placers exploités à l'aide de puissantes dragues hydrauliques alors qu'autrefois l'extraction de ce métal se faisait à la batée.

## Les employeurs et les personnes handicapées

Au cours de la période de trois mois écoulée du 14 décembre 1950 au 14 mars 1951, la Division des placements spéciaux du Service national de placement a effectué 3,028 placements de personnes physiquement handicapées, à rapprocher de 1,526 au cours de la même période en 1949-1950, d'après une déclaration d'aujourd'hui du ministre du Travail, l'hon. Milton F. Gregg.

"Bien que cette augmentation marquée dans le nombre des placements soit due en partie à une meilleure situation de l'emploi cette année, explique le ministre, elle indique aussi que les employeurs reconnaissent toujours de plus en plus la valeur des travailleurs physiquement handicapés lorsqu'ils sont placés dans des emplois qui conviennent à la capacité et aux aptitudes qui leurs restent." Il souligne que cette tendance pourrait facilement s'accroître à mesure qu'augmenteront les besoins en main-d'œuvre des industries de défense en voie d'expansion.

M. Gregg a fait ces remarques relativement à un rapport de la Division des placements spéciaux portant sur les 15 derniers mois. Les données indiquent qu'un total de 10,970 placements de personnes frappées d'incapacité ont été effectués par la Division au cours de l'année terminée le 14 décembre 1950; soit 8,089 hommes et 2,881 femmes. Compris dans le total se trouvent 2,960 placements d'anciens combattants, hommes et femmes, physiquement handicapés.

De tous les emplois confiés à des handicapés au cours de la période de 12 mois, 421 ont été remplis par des amputés et 43 par des amputées. Au nombre des autres personnes placées en emploi, sont celles atteintes de paralysie de rhumatisme, d'épilepsie, de diabète, de défauts de la vue ou de l'ouïe, de maladies des poumons du coeur ou de l'estomac.

## Amendement publié dans la Gazette officielle

Québec. — Dans sa livraison du 5 mai dernier, la Gazette officielle de Québec publiait le décret régissant les métiers de la construction dans la région de Montréal, tel qu'annoncé à la suite de la nouvelle entente.

Les négociations directes n'ayant pas suffi à produire une entente entre employeurs et ouvriers, le ministre provincial du travail, l'honorable Antonio, a convoqué à Québec les représentants des deux parties. La délégation ouvrière était formée des confrères J.-O. Renaud, président du Conseil des Métiers de la construction; Edouard LaRose, agent d'affaires des Charpentiers-Menusiers; et Paul Mercure, agent d'affaires des travailleurs de l'acier architectural.

C'est au cours de cette rencontre que les chefs ouvriers en sont venus avec les employeurs à une entente couvrant environ 60,000 travailleurs de Montréal dans la construction.

La publication dans la Gazette officielle comporte une augmentation de 12 cents l'heure pour toutes les catégories de métiers, devant devenir effective le 9 juin prochain, et une autre augmentation de 3 cents l'heure qui prendra effet à partir du 1er août, ce qui formera les 15 cents l'heure qui avaient été demandés par les unions intéressées.

## Le bilinguisme chez Muzak

Récemment, quatre techniciens d'une firme montréalaise, Rediffusion Inc., marquaient leur intention bien arrêtée de se mettre à l'étude du français. Ils le faisaient de leur plein gré, et sans intérêt immédiat puisqu'au moins deux d'entre eux ne sont pas en relations directes avec le public.

Il s'agit de MM. John T. Quinn, ingénieur en chef de Rediffusion pour la radio, George J. A. House, ingénieur en chef de Musak, William Drummond et W. R. Casey, également experts électriciens.

M. Maurice d'Hont, gérant des ventes de la maison, s'offrit à leur donner des cours, trois fois la semaine à 5h. Il adopta le manuel de Joseph Lemaitre, qui utilise la méthode euphonique et visuelle; cet ouvrage est employé pour l'étude du français dans de grandes compagnies, telles que Shawinigan Water & Power. Les élèves y entrent de plein pied dans la conversation française courante, sans le fatras fastidieux de la grammaire. C'est en somme la méthode naturelle, celle par laquelle chacun apprend sa langue maternelle.

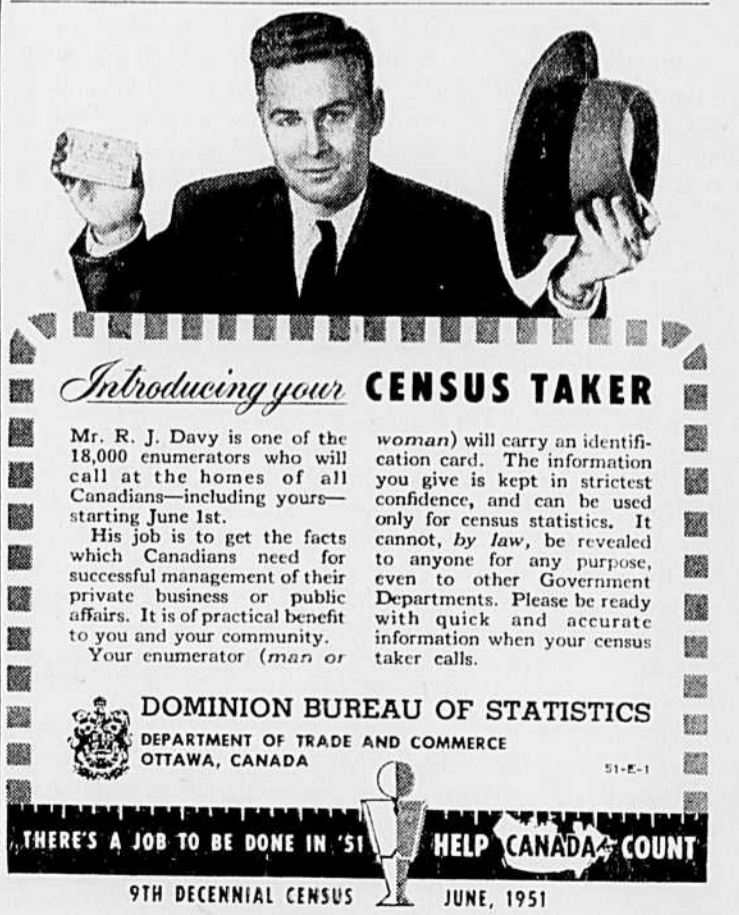


**"EXPORT"**  
CANADA'S FINEST  
CIGARETTE



LA VOIE PENIBLE

Rapports Ouvriers Canadiens



**Introducing your CENSUS TAKER**

Mr. R. J. Davy is one of the 18,000 enumerators who will call at the homes of all Canadians—including yours—starting June 1st.

His job is to get the facts which Canadians need for successful management of their private business or public affairs. It is of practical benefit to you and your community.

Your enumerator (man or woman) will carry an identification card. The information you give is kept in strictest confidence, and can be used only for census statistics. It cannot, by law, be revealed to anyone for any purpose, even to other Government Departments. Please be ready with quick and accurate information when your census taker calls.

**DOMINION BUREAU OF STATISTICS**  
DEPARTMENT OF TRADE AND COMMERCE  
OTTAWA, CANADA

51-E-1

THERE'S A JOB TO BE DONE IN '51 HELP CANADA COUNT

9TH DECENNIAL CENSUS JUNE, 1951

## LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié par la Fédération du Travail du Québec, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.

Bureau exécutif : Roger Provost, président; Edouard Larose, secrétaire-trésorier; R.-M. Bennett, Adrien Villeneuve, Roger-D. LaBrie, Harry Bell, René Fournier, Benoît Laviolette, Rémi Laniel, vice-présidents.

Rédacteur : Réginald Boisvert; rédacteurs associés : Gustave Franca, Henri Richard, typographe.

Adresser toutes les communications à :

177 ouest, rue Sherbrooke — Téléphone : Lancaster 7808

Imprimé par Mercantile Printing, Limited, 11 ouest, rue St-Paul, Montréal 1, Qué.



## Des hors la loi

Une Commission gouvernementale peut-elle accorder la même considération à un individu ou à un groupement qui viole la loi qu'à un autre qui respecte la loi? Il nous semble bien que non. Et c'est pourquoi nous maintenons qu'en cas de conflit entre une union de compagnie et une union légitime, l'union concernée n'a même pas à demander un vote: la Commission devrait automatiquement éliminer l'union de compagnie, et ne pas considérer sa demande de certification.

Que dit la loi? "Une association comprend: un syndicat professionnel, une union de tels syndicats, un groupement de salariés ou d'employeurs bona fide ayant pour objet l'établissement de relations ordonnées entre employeurs et salariés ainsi que l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres dans le respect des lois et de l'autorité." (9 Geo. VI, 2d).

DANS LE RESPECT DES LOIS. En effet, il est dit textuellement, à l'article 20 de la loi des relations ouvrières: "Aucun employeur, ni aucune personne agissant pour un employeur ou une association d'employeurs ne cherchera d'aucune manière à dominer ou entraver la formation ou les activités d'une association de salariés."

Il est donc clair qu'une association dominée par le patron n'agit pas "dans le respect des lois et de l'autorité"; par conséquent, elle n'est pas une association aux termes de la loi; et par conséquent, elle n'a aucun titre à réclamer une certification.

On répondra qu'il n'est pas toujours facile de prouver qu'une association est dominée par le patron. Au contraire, la chose est relativement facile.

Prenons par exemple le cas d'une grande compagnie où il y aurait déjà une union bona fide, et dont le gérant général annoncerait la formation d'une association d'employés. Supposons que les réunions de l'Exécutif de cette association sont toujours tenues dans le bureau du gérant général, et qu'au surplus le chef du personnel est secrétaire adjoint de l'Exécutif de l'association.

La Commission des relations ouvrières est ensuite saisie de deux requêtes de certification, l'une venant de l'association et l'autre de l'union de l'extérieur. A notre avis, la Commission, pour appliquer la lettre et l'esprit de la loi, possède déjà assez de preuves pour refuser de considérer la demande de l'association et refuser le certificat.

Mais dans certains cas, les preuves s'accumulent encore davantage. Par exemple, quand une constitution sera produite, et que l'on dira être celle de l'association, le procureur du patron sortira une constitution de sa serviette, dira que la première n'est pas bonne, déclarant qu'il le sait mieux que quiconque "puisque c'est lui qui l'a rédigée." Il produira même les minutes et les livres de l'association.

Dans un tel cas, la Commission, soucieuse de faire l'application de la loi, peut en toute sécurité déclarer non avenue la demande de l'association.

Une bonne application de la loi assure une plus grande mesure de justice sociale. Le but de la loi, c'est précisément d'obtenir la justice. Les législateurs, quand ils ont ainsi éliminé par les articles 2d) et 20, les unions de compagnie, savaient ce qu'ils faisaient. Une union de compagnie ne peut obtenir justice à ses membres. C'est-à-dire que, toujours selon la loi, elle ne peut voir à "la défense... des intérêts économiques de ses membres." Dans notre système économique actuel, il y a un conflit entre les intérêts des travailleurs et ceux du patron. C'est une question de fait: nous vivons dans un régime de compétition. Le patron défend avant tout ses propres intérêts. Il ne peut donc en même temps défendre les intérêts de ses employés par le truchement d'une association qu'il domine.

Seule une union indépendante du patron peut défendre les intérêts des travailleurs; seule une telle union a le droit, reconnu par la loi, d'obtenir un certificat de reconnaissance de la Commission des relations ouvrières.

Réginald BOISVERT

## Même traitement pour les deux sexes

"Il est un principe en faveur duquel notre mouvement a toujours combattu, soit l'égalité de droits entre tous les travailleurs, qu'ils soient de l'un ou de l'autre sexe".

C'est en ces termes que s'exprimait le confrère Claude Jodoin, vice-président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, et président du Conseil de Montréal, en commentant les nouveaux règlements de l'Assurance-chômage concernant les femmes mariées. S'adressant aux agents d'affaires et organisateurs ouvriers, ainsi qu'aux représentants de la Commission réunis le 2 avril dernier, il a insisté et demandé que le principe ci-haut soit considéré comme tel. "Par conséquent, a-t-il dit, l'amendement récemment apporté à la loi n'aurait pas dû avoir une portée aussi rigoureuse; il n'a pas même lieu d'être. Il est bien possible que certains abus se soient produits dans le passé; cependant, ils n'ont pas dû être en nombre considérable."

Lors de deux réunions précédentes, les unions ouvrières avaient déjà protesté contre ces règlements, et elles ont réitéré leurs protestations.

## A-t-on le droit de refuser un emploi?

A la même réunion, le confrère Jodoin a demandé s'il est possible d'établir une ligne de démarcation quant au droit d'un employé de refuser une occupation autre que celle qu'il occupe habituellement.

A cette question, M. R. J. Tallon, commissaire représentant les employés, a répondu qu'il n'existe pas de règle définie à ce sujet. "Selon l'esprit de la loi, a-t-il dit, il est de beaucoup préférable de procurer un emploi à un individu plutôt que de lui verser des prestations. La première zone à explorer est le domaine du métier même du réclamant ou de son expérience antérieure. Après quelque temps (6 semaines ou deux mois) s'il est encore impossible de trouver un emploi à ce réclamant dans son propre métier, à cause d'un manque de travail, le bureau doit alors essayer de lui trouver un emploi connexe. S'il refuse et s'il est déchu de ses droits aux prestations, il peut alors en appeler au Tribunal arbitral où sa cause sera entendue. La Loi est très claire sur ce point, et très peu de plaintes ont été reçues à date. S'il arrive que se produisent un abus, un cas particulièrement pénible ou même ce qui pourrait sembler une injustice, le fait devrait être aussitôt soumis à l'attention de l'union ouvrière concernée qui verra à transmettre les renseignements nécessaires à la Commission".

## Remise du livret à la fin de l'emploi

M. Jas Heffernan, gérant du bureau de Montréal dit que dans certains cas où les patrons ne remettent pas les livrets d'Assurance-chômage dès que cesse l'emploi, une lettre circulaire qui leur fut adressée a produit de bons résultats.

M. Linds (A.C.W.) a suggéré que des pancartes soient préparées par la Commission et affichées bien en vue dans l'établissement de l'employeur, dans le but d'informer les employés qu'ils ont le droit de réclamer leur livret dès que cesse l'emploi. La suggestion a été jugée excellente.

## Baromètre de l'expansion industrielle

L'activité intense qui s'est produite dans l'aménagement des forces hydrauliques a fourni un indice de l'accroissement de la production industrielle au Canada en 1950. En même temps qu'augmentaient les besoins d'énergie de l'industrie, la consommation devenait plus forte pour les usages domestiques et pour les fins de l'électrification rurale. Le Service des ressources hydrauliques, du ministère des Ressources et du Développement économique, signale qu'en 1950 de nouveaux aménagements d'une puissance globale de 962,275 ch. ont été mis en service.

## Rapport annuel du centre d'apprentissage

146 nouveaux apprentis ont suivi les cours en 1950-51.

Dernièrement, le rapport des activités pour l'année 1950-1951 a été présenté aux membres de la Commission d'Apprentissage des Métiers du Bâtiment de Montréal.

Il est fait mention qu'un entraînement régulier de jour d'une durée de six mois a été donné à 146 nouveaux apprentis dans les métiers suivants:

Plâtrage  
Briquetage  
Peinture  
Charpente et Menuiserie  
Marbre, Tuile et Terrazzo  
Plomberie et Chauffage  
Electricité  
Ferblanterie  
Soudure

Un entraînement partiel a été également dispensé dans certains métiers pour compléter la formation des apprentis et des compagnons.

Au cours de l'année, 219 apprentis ont gradué au Centre d'Apprentissage; et le total à date des apprentis formés au Centre est de 1148 depuis le début des opérations.

Des cours du soir dans tous les métiers ont été donnés à plus de 1030 apprentis et compagnons au cours de la dernière année.

Le Centre a fait subir, à la demande des agents d'affaires et du Comité Conjoint, des examens à plus de 134 hommes de métiers, ce qui porte actuellement à 1281, depuis 1946, le nombre de ceux qui ont subi ces examens de compétence.

Bien que le Centre ne s'engage nullement à placer les apprentis à la fin de l'entraînement, il a aidé au placement de ses finissants dans la proportion de 99,5 p.c.

Les membres de la Commission ont élu les officiers du Bureau de direction pour l'année 1951-1952: M. Roy Foss, de Foss Construction Co. Ltd, président, en remplacement de M. P. G. Wilmut, démissionnaire; M. H. Laverdure, président du Conseil Central des Syndicats Nationaux et L. Francoeur, secrétaire de la Fédération Américaine du Travail, vice-présidents; MM. P. McCuaig,

T. Bibeau, J. A. Laprès, A. Gosse, O. Renaud, directeurs.

Le Centre d'Apprentissage a reçu, au cours de l'année, la visite de délégués des autres provinces, des Etats-Unis, de l'Amérique du Sud, venus se rendre compte du système d'entraînement professionnel, pouvant servir de base à l'organisation d'institutions similaires dans leur région respective.

Son Excellence Mgr Paul-Emile Léger est venu parler du problème ouvrier au personnel et aux apprentis, dispensant de précieuses directives pour assurer les bonnes relations entre les diverses classes de la société.

Une plaque commémorative en l'honneur de feu M. J. L. E. Price, un des fondateurs et premier président de la Commission, a été dévouée par l'honorable M. Maurice L. Duplessis, premier ministre de la province.

Désireuses de répondre aux besoins de l'industrie et pour rencontrer de plus en plus les développements importants survenus dans l'habitation et dans la construction et rendre plus progressifs ces programmes d'entraînement, les autorités de la Commission viennent de déléguer en Europe le directeur du Centre d'Apprentissage, M. Armand E. Bourbeau, Ing. P., qui, au cours des deux prochains mois, poursuivra ses recherches en ce sens dans diverses contrées européennes. Il visitera notamment les régions de Leeds et de Manchester, en Angleterre, Paris et ses environs, Lille, Rotterdam, Bruxelles, Zurich et Genève, Assise, Florence, Milan et Rome.

## Véritable inventaire des problèmes des immigrants

La Conférence Nationale sur les Problèmes des Immigrants qui avait lieu à Montréal, les 21 et 22 avril dernier, a été l'occasion pour les dirigeants sociaux du Canada français catholique de prendre conscience de leurs responsabilités en face des tendances nouvelles que manifeste le phénomène de l'immigration au Canada depuis la fin de la guerre.

par Me Paul Massé, M. René Gauthier, et le R.P. E. Messier, s.j., donnèrent aux délégués une somme des problèmes spirituels, économiques, juridiques, culturels et autres rencontrés par les immigrants au Canada. M. l'abbé G. E. Brosseau exposa les oeuvres catholiques déjà réalisées dans ce domaine.

Les travaux de la Conférence placés sous le thème "Ils sont nos frères" se déroulèrent dans un climat de sérénité et de charité complètes. A la suite de travaux en Commissions, les délégués se montrèrent déterminés à envisager l'avenir d'une façon réaliste et positive. Une série de vœux furent adoptés à l'unanimité en conclusion des travaux de la Conférence. On envisage qu'à la suite de la Conférence, chaque organisme et association du Canada français mettra sur pied un comité spécial pour s'occuper du problème des immigrants. Des initiatives seront prises dans tous les milieux pour familiariser les Canadiens-français avec les divers groupes d'immigrants surtout les Néo-Canadiens. A la demande des délégués à la Conférence, un comité de continuation des travaux de cette Conférence nationale sera incessamment formé.

Ainsi que le faisait remarquer Mgr P. Desranleau, dans son allocution de clôture de la Conférence, l'immigration, depuis quelques années, se présente dans un contexte qui invite les Canadiens-français catholiques à une attitude constructive à l'endroit des immigrants. Cette immigration a amené au Canada, depuis cinq ans, plus de 100,000 personnes d'Europe orientale qui sont venues chercher dans notre pays un refuge pour leur liberté et une protection contre les persécutions politiques et religieuses.

Les travaux présentés au cours de la Conférence par des spécialistes des problèmes des immigrants constituaient une revue des divers aspects du problème. M. R. Kayserlingk, directeur du journal "The Ensign", donna une description de l'arrière-plan historique des vastes mouvements de population qui se sont produits en Europe depuis 50 ans. M. Camille L'Heureux, rédacteur en chef du journal "Le Droit" d'Ottawa, exposa les répercussions actuelles et futures de l'immigration sur la distribution des divers groupes ethniques et religieux de la population canadienne. Trois communications présentées successivement

ILS ONT FOURNI UNE COURAGEUSE LUTTE



Les pompiers de Montréal ont tenté un vaillant effort cette année pour enlever aux pompiers de Québec le trophée de la Fraternité Canadienne des Employés Civiques, mais le sort ne les a pas favorisés, puisqu'ils ont baissé pavillon par la faible marge de 8 pins. On voit ici l'équipe de Montréal composée de R. Durand, M. Manseau, H. Etienne, J. Laganière, R. Larière et M. Vincent, entourée des officiers du local 985 de l'A.I.P. et des directeurs du Comité Social du même local, qui organise chaque année ce tournoi en coopération avec la F.C.E.C.

L'arbitrage Régnier donne gain de cause aux pompiers

La sentence arbitrale Régnier, rendue le 30 avril dernier, n'a pas provoqué beaucoup d'enthousiasme chez nos pompiers, mais si on se donne la peine de considérer cette sentence, on s'aperçoit qu'elle représente pour nos sapeurs une intéressante amélioration.

Le peu d'enthousiasme qu'elle a provoqué se comprend facilement. On se rappelle qu'à la suite d'une campagne plutôt bourrée d'insinuations que d'arguments logiques, un certain groupe de radicaux avaient réussi à pousser le local jusqu'à l'arbitrage, malgré que l'Exécutif du local recommandait aux pompiers d'accepter l'entente offerte par la Cité pour la première fois depuis que les sapeurs font partie du mouvement ouvrier organisé...

L'offre de la Ville répétée dans la sentence

Il ne faut pas comparer la sentence Régnier avec l'offre de la Ville, mais plutôt avec le contrat collectif 1948-50. Si on la prend sous cet angle, on constate que, même si elle n'a fait que ratifier l'offre des autorités municipales à nos sapeurs, elle signifie pour eux un gain de 18 cents l'heure que toute union accepte généralement comme une victoire sensationnelle. A la suite de cette décision, le revenu des pompiers est augmenté de \$195 par année, rétroactivement au 1er décembre 1950, et leurs heures sont diminuées de 9 par semaine, à compter du 1er novembre 1951. Remarquons que le rajustement de boni accordé dans leur cas les assure d'une sécurité financière qui rend moins inquiétante la montée croissante du coût de la vie. En effet, leur boni de \$268 sera majoré hebdomadairement de 40 cents pour chaque point au-dessus de 169.7 et naturellement, ce boni sera diminué d'autant pour chaque point en-dessous de 169.7. Si on se rend compte que l'indice est actuellement de 181, on voit que les

pompiers sont assurés, en autant que l'indice demeurera dans les hauteurs, d'une hausse d'au moins \$4.40 par semaine, qui viendra s'ajouter le 1er juin à leur gain de \$3.75 déjà assuré par la décision, ce qui constituera plus de \$32 par mois ou près de \$400 par année de surplus sur le salaire qui leur était accordé par le contrat 1948-50.

Les heures de travail

Si la Cité de Montréal met en vigueur le plan de 63 heures soumis par le local 985 au cours des négociations et recommandé par la décision Régnier, nos sapeurs jouiront d'une très intéressante rotation de congés. La nouvelle cédule est répartie sur un cycle de 8 semaines donnant une moyenne de 63 heures avec au moins 6 congés par mois. Pour compenser les fêtes civiques et le temps supplémentaire, le pompier jouissant d'un congé le samedi demeurera hors de devoir le dimanche suivant, au lieu de rentrer pour travailler 24 heures. Avec cet arrangement, chaque pompier profitera soit d'un 120 heures, soit d'un 96 heures, chaque mois. Cette cédule se rapproche sensiblement du système qui est en vigueur à Toronto, où les pompiers sont sous le plan de 56 heures. Notons en passant que les pompiers de Washington, D.C., font aussi 63 heures, tandis que ceux de Pittsburgh, par exemple, travaillent 68 heures, pendant que les sapeurs de plusieurs grandes villes américaines sont encore sous le joug du 72 heures, qui tend naturellement à disparaître. Le nouveau système, à

Montréal, nécessitera l'embauchage de 165 hommes.

Les arbitres accompagnant le juge André Régnier sur cet arbitrage étaient Me Dollard Dansereau pour les pompiers et Me Guy Favreau pour la Cité. Comme procureurs, Me Guy Merrill Désaulniers, assisté de Me Marc Lapointe, siégeaient pour les sapeurs, et Me Hermann Primeau pour la Ville de Montréal. Un comité formé des confrères D.-A. Vanasse, André Plante, Thomas Jarvis, Marcel Guay, Raymond Bernard, Jim O'Reilly, Jean Lalongé et John Turner, repré-

sentait le local 985 de l'A.I.P.

Conclusions :

Maintenant que tout est consommé, il faut tout de même avouer que les sapeurs auraient dû suivre le conseil de leur Exécutif, car l'entente leur aurait donné tout ce que l'arbitrage a décrété, plus plusieurs points secondaires que l'arbitrage n'a pas jugé de sa juridiction.

A notre sens, ce que les pompiers ont perdu de plus précieux en refusant l'offre municipale, c'est l'esprit de bonne entente que leurs officiers avaient mis huit ans à développer et qui semblait sur le point de porter des fruits. Il n'existe aucun doute que l'arbitrage, tout comme la grève, n'est qu'un moyen extrême et que les employés font bien d'y recourir le moins possible.

Accroissement de la production

La valeur totale de la production des gisements argento-plombo-zinco-cadmifères du territoire du Yukon a été estimée pour 1950 à \$5,454,650, ce qui représente plus du double du chiffre de 1949 qui s'établissait à \$2,118,874. Le ministère des Ressources et du Développement économique déclare que l'accroissement de la production minière et une hausse des prix des bas métaux ont occasionné cette augmentation sensible de la valeur totale. Par suite de la hausse marquée du prix des bas métaux depuis la guerre l'attention s'est rapidement portée sur les riches gisements d'argent, de plomb, de zinc et d'autres bas métaux que renferme la région de Keno-Galena Hill, dans le Yukon central.

Conservateurs honoraires de la faune

On compte au Canada 325 conservateurs honoraires de la faune. Ce sont des particuliers qui se chargent sans rémunération de la protection des oiseaux.

Nouvelles des pompiers à travers la province

Le tournoi de petites quilles qui a mis de nouveau aux prises cette année les forces de Québec contre celles de Montréal a été plus contesté que jamais. Ce n'est que par la marge de 8 pins que les Québécois ont battu les Montréalais, dans 10 parties qui ont fait passer les supporteurs des deux équipes par toute la gamme des émotions. Les pompiers de Québec, grâce à leur as, le confrère Paré, conservent ainsi le trophée de la Fraternité Canadienne des Employés Civiques. Des réceptions très fraternelles se sont déroulées dans les deux villes à l'occasion du tournoi.

L'arbitrage des pompiers de Sherbrooke n'a duré qu'une seule séance et la sentence devrait être rendue dans un avenir très prochain... Dans toutes les villes de la banlieue montréalaise, il est entendu que la sentence Régnier jouera une influence prépondérante sur les relations futures des pompiers avec ces villes... A Québec, la Ville semble disposée à accorder du salaire, mais reste froide quand la question de la réduction des heures lui est soumise... Il s'en suivra probablement un arbitrage qui, espérons-le, sera plus fructueux que l'arbitrage Pettigrew, de triste mémoire...

La prochaine conférence annuelle de la Fraternité Canadienne des Employés Civiques aura lieu le 7 juin, à Sherbrooke, la veille de l'ouverture de la conférence annuelle de la Fédération du Travail du Québec...

Si l'on croit certaines rumeurs ordinairement bien fondées, la Fraternité Canadienne des Employés Civiques comptera bientôt un représentant sur le Conseil Supérieur du Travail...

Plus de 99 pour cent des arbres de Noël exportés par le Canada sont à destination des villes de l'Est et du moyen Ouest des Etats-Unis. Nous expédions aussi de ces arbres aux Bermudes, à Porto-Rico et au Venezuela.



DANS DES AUBERGES COMME CELLE-CI, les soldats de retour de service dans la Compagnie anglaise des Indes demandaient d'abord la bière blonde et pétillante pour laquelle ils avaient acquis un goût marqué aux Indes. Spécialement brassée pour s'accommoder d'un long voyage maritime, elle possédait un piquant que ces soldats ne trouvaient pas dans la bière ordinaire. "Nous voulons de l'India Pale Ale," criaient-ils. Et aujourd'hui, les connaisseurs disent toujours de l'India Pale Ale... de la Labatt's India Pale Ale, parce que son goût moelleux et piquant en fait une bière qui plaît vraiment aux hommes. Quand avez-vous bu votre dernière bouteille de cette excellente bière?

Les gens adoptent DÉFINITIVEMENT la Labatt's



JOHN LABATT LIMITED

## Un rajustement de boni de la Sherwin-Williams

Les travailleurs gagnant moins de \$4,000 reçoivent \$1.10 de plus par mois.

MONTREAL. — M. Robert Lévesque, organisateur de l'union internationale des ouvriers de l'industrie chimique (FAT-CMTC) annonce que la compagnie Sherwin-Williams vient d'accorder à ses employés, représentés par le Local 240, un rajustement du boni de vie chère de \$1.10 par mois par point d'augmentation enregistré à l'indice officiel du coût de la vie du 1er novembre 1950 au 1er mars 1951, soit une augmentation de 9 points.

Cette augmentation a été accordée à tous les employés dont le salaire est inférieur à \$4,000 par année en vertu d'une entente stipulant des rajustements trimestriels selon l'augmentation du coût de la vie. Le dernier contrat a été signé le 1er janvier dernier et ce rajustement est le premier effectué depuis cette date. L'augmentation accordée couvrira les mois de mai, juin et juillet.

Le prochain rajustement sera effectué en août, sur la base de l'indice pour le mois de juin et couvrira les mois d'août, septembre et octobre.

Le comité de négociations était formé de MM. Fred Kenselar, M. McKaskill, A. Rattray, A. Cavanagh et R. Corbeil, pour la partie ouvrière, assistés de M. Lévesque, MM. C. M. Skinner et A. P. Lanthier représentaient la compagnie.

### Augmentation à la Hinde & Dauch

MONTREAL. — Monsieur Robert Lévesque, organisateur de l'union internationale des ouvriers de l'industrie chimique (FAT-CMTC) annonce que le local 314 de son union vient de signer un contrat avantageux au nom de ses membres employés de la Hinde & Dauch, de Montréal.

Le nouveau contrat accordé aux employés à l'heure une augmentation générale de 12 cents l'heure. Le boni sera désormais payé sur une base quotidienne plutôt qu'hebdomadaire.

Quant aux travailleurs à la pièce, ils obtiennent des rajustements équivalents à une augmentation minimum de 17 à 18 cents l'heure. Les négociations furent très amicales. M. Winchell, vice-président et gérant général de la compagnie, représentait cette dernière. Le local 314 était représenté par D. Brabant, Lucille Hert, Arthur McGarr, A. Leduc, René Ouellette, assistés de M. Lévesque.

### Nouvelle organisation d'employés de bureau

Montréal. — M. Lucien Tremblay, représentant de la Fédération américaine du travail, annonce que l'union internationale des employés de bureau (FAT-CMTC) vient d'accorder une charte aux employés de bureau de la Price Bros., de Kénogami, et de la Jonquière Pulp Co., de Jonquière, qui seront désormais représentés par le local 272 de l'union internationale des employés de bureau. Le local a fait une demande de certificat de reconnaissance syndicale à la Commission des relations ouvrières, et entamera des négociations dès après l'obtention de ce certificat.

### Gains des employés de laboratoire

Montréal. — Monsieur Robert Lévesque, organisateur de l'union internationale des ouvriers de l'industrie chimique (FAT-CMTC) annonce que le local 310 a obtenu pour les employés de laboratoire de Merck & Co., à Valleyfield un rajustement du boni de vie chère, rétroactif du 1er octobre dernier. Ce rajustement est basé sur l'indice du coût de la vie à partir de 164 points en avril 1950.

Le comité de négociations était formé de MM. Paul Myers et G. Gauthier, assistés de M. Lévesque.

### Arbitrage prochain dans 2 hôpitaux

MONTREAL. — C'est M. Roger Provost, président de la Fédération du Travail du Québec, qui agira comme arbitre pour la partie syndicale sur le tribunal d'arbitrage appelé à juger le différend qui oppose actuellement les hôpitaux St-Luc et Jewish General et le local 298 de l'union internationale des employés d'édifices (FAT-CMTC).

L'union a demandé, au cours des négociations, une augmentation générale de \$20.00 par mois pour les employés d'édifices de ces deux hôpitaux. Les employeurs ont offert une augmentation de \$7.00 par mois, ce qui fut refusé. Au cours de la conciliation qui suivit, l'union semblait disposée à accepter \$10.00 par mois, mais les employeurs refusèrent d'accepter ce compromis.

Les séances de l'arbitrage doivent commencer incessamment.

### Demandes présentées à un employeur

MONTREAL. — M. Lucien Tremblay, représentant de la Fédération américaine du travail, nous annonce que le local 23737 de l'union internationale des travailleurs des abrasifs (FAT-CMTC) a arrêté les demandes qui seront présentées incessamment à l'employeur, la Simond's Abrasive Canada Ltd, d'Arvida, en vue du renouvellement du contrat de travail.

Les ouvriers demandent une augmentation générale de 15 cents l'heure, ainsi qu'un boni de vie chère; une prime de nuit de 2 et 3 cents l'heure; la semaine de 40 heures sans diminution du revenu; deux jours de congé payés; une semaine de vacances après 3 ans.

Le président de l'union, ainsi que le secrétaire, MM. E. Dufresne et Willie McCrea, font partie du comité de négociations.

### Assemblée importante des briquetiers

Montréal. — Un haut dignitaire de l'union internationale des briquetiers a procédé à l'installation des officiers récemment élus du local 4 de cette union, lors de l'assemblée du vendredi 13 avril.

Les officiers qui ont pris officiellement possession de leurs charges à cette occasion sont MM. W. Slater, président; Jos. Laporte, vice-président; J.-A. Provencher, secrétaire-financier; J. McKauly, secrétaire-archiviste; député, M. Parino; W.-J. Daignault, député substitut.

La division fédérale des Forêts maintient cinq stations expérimentales forestières, qui se trouvent dans le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

## Claude Jodoin assistera aux conférences du O.I.T. et F.I.S.L.

Montréal. — Claude Jodoin, vice-président du C.M.T.C., a été nommé pour représenter le Canada à titre de délégué des ouvriers à la 34e conférence de l'Organisation Internationale du Travail qui aura lieu à Genève à partir du 6 juin prochain.

Le confrère Jodoin a été aussi nommé délégué du Congrès au 2e Congrès Mondial de la Confédération Internationale des Unions Ouvrières, qui se tiendra à Milan (Italie) le 4 juillet.

C'est la troisième fois que



le confrère Jodoin fait un voyage outremer depuis sa nomination comme vice-président il y a deux ans. Si ces voyages fréquents continuent, Madame Jodoin aura certainement son mot à dire à ce sujet; probablement qu'elle aussi voudra faire le voyage. Nous ne la blâmons pas du tout. Comme question de fait, nous comprenons que Madame Jodoin doit accompagner Claude.

Nous désirons profiter de l'occasion pour leur souhaiter une très heureuse traversée et un agréable séjour sur le vieux Continent.

### Arbitrage prochain à l'édifice Besner

Montréal. — C'est le juge Lippé qui présidera le tribunal d'arbitrage nommé pour tenter de résoudre le différend qui oppose présentement les employés de l'édifice Besner, représentés par le local 298 de l'union internationale des employés d'édifice (FAT-CMTC) et le propriétaire de cet édifice. Les arbitres des parties sont Me Fels, avocat, pour la partie patronale, et pour la partie ouvrière mademoiselle Jeannine Théorêt, secrétaire de l'union.

Les demandes des employés sont basées sur celles qui furent accordées précédemment par le contrat signé pour les employés de l'édifice Ontario, dont le propriétaire est le même que celui de l'édifice Besner. Ces demandes accorderaient une échelle de salaires variant de 71 à 99 cents l'heure, soit une augmentation variant entre \$12.00 et \$16.00 par semaine.

Les négociations ont duré onze mois, sans que les parties puissent en venir à une entente.

## Demandes des employés de bureau de Joubert

Le local 57 demande une hausse de \$10.00 par semaine.

MONTREAL. — Les employés de bureau de la compagnie J. J. Joubert ont fait parvenir leurs demandes à leur employeur pour le renouvellement de leur contrat de travail. Ces demandes ont été transmises par le Local 57 de l'union internationale des employés de bureau (FAT-CMTC).

Les employés demandent une augmentation de salaire de \$10.00 par semaine, ainsi que le rajustement de certaines classifications, un fonds de pension, une assurance-groupe sur la vie et les accidents, une journée par mois de maladie, cumulative, et payable au taux du salaire, ainsi que la semaine de travail de 35 heures au lieu de 37½ heures. Ils demandent également une semaine de vacances après 6 mois d'emploi, deux semaines après un an, trois semaines après 15 ans, et 4

semaines après 25 ans, ainsi que l'élimination de tout travail à domicile.

Les employés concernés sont au nombre d'environ 50. Leur comité de négociations est formé par MM. Roger Bélanger, Marcel Whissell, mademoiselle Yolande Milette, MM. Albert Dumais, D. Vanchestein. Il est assisté par MM. Roméo Girard et Lucien Tremblay, respectivement président du local 57 et représentant de la F.A.T., ainsi que mademoiselle Blanche Labelle, secrétaire-trésorière du local 57.

### Elections prochaines des typographes

Montréal. — A la dernière réunion de l'union typographique de Montréal, local 176, les membres suivants furent mis en nomination aux divers postes d'officiers, pour l'année débutant le 3 juin prochain: Fédération du Travail

A la présidence, H. G. Pitcher et George Plummer; à la vice-présidence, Jack Fairhurst, B. R. Goodyear et W. R. Roper; à la présidence du comité exécutif, B. R. Loughren et John Scollant; membres du comité exécutif (six sièges): E. R. Borland, Norman Bullock, Sam Christie, Len Claridge, Joseph Lebel, Joseph Whitteron, Fraser Wright, J. J. MacDonald, Louis Pominville, John Wood et A. S. Wright.

Les autres postes furent remplis par acclamation, comme suit: secrétaire-trésorier et agent d'affaires, R. M. Bennett; secrétaire-archiviste, Henri Cormier; auditeurs, Ulric Galipeau, Herbert Johnson, J. E. Poupard; syndics, T. E. Sweeney, T. P. Keenan, Thomas Healey; sergent d'armes, Joseph Ricard; correspondant du Journal, Albert Ernest.

Le vote sera pris samedi, 16 mai, et les nouveaux officiers seront installés à la réunion régulière de l'union, en juin.

### Nouvelle victoire à Sherbrooke

Sherbrooke. — Le confrère J.-M. Landriault, représentant de la Fédération Américaine du Travail pour le district, nous annonce que le travail d'organisation de notre mouvement à Sherbrooke se continue avec succès.

La dernière victoire dans cette ville a été remportée contre une union de compagnie.

En effet, le 6 mars dernier, la Commission des Relations ouvrières accordait une certification conjointe à l'union internationale des mouleurs et journaliers de fonderies, ainsi qu'à l'association internationale des machinistes, pour représenter tous les salariés de la Canadian Fairbanks Morse Co. Ltd. à Sherbrooke.

La commission supprimait en même temps la certification accordée en 1947 à l'union de compagnie.

La possibilité d'un prochain Conseil des Métiers et du Travail à Sherbrooke devient de plus en plus une probabilité.

La puissance totale des usines hydro-électriques exploitées au Canada s'établit présentement à 12,657,835 c.v., soit environ 23 pour 100 de nos ressources globales.

### Hausse générale à la Vandesca

Joliette. — Une hausse générale de salaires variant entre 4 et 9 cents l'heure vient d'être accordée aux ouvriers de la poterie Vandesca, de Joliette.

Ces hausses de salaires sont stipulées dans une convention collective du travail qui vient d'être conclue entre la firme Vandesca et le local 225 de la fraternité nationale des potiers (F.A.T.).

Les négociateurs ouvriers étaient les confrères Lucien Tremblay, représentant de la F.A.T., Marcel Malo, président du local 225; Joseph Lessard, secrétaire-trésorier, et Mlle Délicsa Chevalier.

Chaque tranche de \$100 du revenu national comporte un montant d'environ \$20 qui provient des arbres.



SAVE  
FOR TOMORROW  
TODAY

WE WELCOME YOUR ACCOUNT

**THE  
ROYAL  
BANK  
OF CANADA**

You can bank on the "Royal"

## We Shall Raise World Standards or Else

Every Member Has a Stake  
In World Social Order.

(By DAN SMYTH, Chicago Correspondent  
AFL News Service)

**CHICAGO.**—In Europe, Asia, Africa and Latin America, the people have experienced a "revolution of rising expectations", Paul R. Porter, assistant ECA administrator, told a Workers' Education Conference.

Mr. Porter was the principal speaker at the gathering sponsored by the American Labor Education Service to discuss means of making international affairs "come alive" for local union members.

Throughout the world, Porter said, people are realizing that poverty can be overcome, disease wiped out, illiteracy erased, standards of living raised and greater economic opportunity achieved for them and their families.

"The people will insist that these rising expectations be fulfilled," he went on. "They are already demanding that their governments, their bosses, their landowners fulfill these expectations."

"If these means fail — if America lets them fail — there is no question but that the people will turn to Russia for leadership, to the false promises of communism which are now, as always, so ready to exploit misery — and expectations."

America, with its high living standards, high wages, cars, refrigerators, good schools, homes and radios, has been responsible for the rising expectations of the Turkish peasant, the hungry Asiatic coolie and the illiterate Peruvian shepherd, he said.

So, now it is America's responsibility to help fulfill the rising

expectations, partly out of enlightened self-interest, to keep the countries of the free world oriented toward us and away from communism.

"This is the immediate and compelling reason to use economic development as an aggressive instrument of our foreign policy," said Mr. Porter.

He credited Marshall Plan aid to Europe for the "most courageous comeback in history." In 3 years, instead of the expected 4, European rehabilitation has been virtually completed, he said.

"Free Europe's total industrial production is now 40 percent above 1938," he said. "Eliminating Germany, it is 50 percent above 1938. Agricultural production is up 9 percent, power production 100 percent, steel production 25 percent."

"The most significant part of the recovery has been intangible, the strengthening of Europe's will and morale against the threat of Soviet seizure. Everywhere, the tide of communism has been turned back."

To continue our leadership, America must help Europe to re-arm, he said, and labor's cooperation will be needed. He paid tribute to the active participation of labor in the ECA program, naming individual labor leaders who have served.

## Outlaws, They Are

Should a Government Commission give the same consideration to an individual or a group that violates the law and to another one that respects it? We don't think so. That is why we say that when there is a conflict between a Company union and a real one, the union concerned should not ask for a vote; the Commission should automatically eliminate the Company union, and should not consider its demand for certification.

What does the law say? "An association is: a professional syndicate, a union of such syndicates, a bona fide group of workers or employers whose aim is the establishment of ordered relations between employers and workers as well as the study, defense and development of the economic, social and moral interests of its members with due respect for the laws and authority." (9 Geo. VI, 2d.)

IT SHOULD RESPECT THE LAW. A Company union is a union that violates the law. Let us have a look at Article 20 of the Law: "No employer, or any other person acting for an employer or an employers' association, will try in any way to dominate or hamper the establishment or the activities of a workers' association."

It is then evident that an association that is dominated by the boss does not act "with due respect for the law"; consequently, it is not an association as defined by the law; and, consequently, it is not entitled in any way to certification.

Some will say that it is not always easy to prove that an association is dominated by the boss. On the contrary, such proof is relatively easy.

For the sake of argument, let us consider the case of a big corporation where there is already a bona fide union, and where the General Manager announced the establishment of an employees' association. Let us suppose that the meetings of that association's Executive are always held in the General Manager's office, and that the Personnel Manager of the company is assistant secretary of the Association's Executive.

The Labor Relations Commission then receives two requests for certification, one from the association and the other one from the union. We think that the Commission, to stay within the letter as well as the spirit of the law, already has enough proof not to consider the association's demand and to refuse certification.

In some cases, however, the proofs are even more numerous. For example, when a Constitution of the association is produced the boss' attorney will hand out another constitution, claiming that the other one is no good, and saying that he should know,

(Continued on Cols. 4-5)

### La route du Yukon

L'artère de 247 milles de longueur, utilisable en toute saison, qui va depuis White-Horse, T.U., situé sur la route de l'Alaska, jusqu'à Mayo, et qui a été achevée l'an dernier assure aux véhicules, pendant l'année entière, l'accès à une zone considérable de l'intérieur. La nouvelle route contribue beaucoup à supprimer les difficultés et les incertitudes du transport fluvial saisonnier auxquelles les dirigeants d'exploitations minières étaient en butte dans le passé. La route allant de Mayo à Minto fournit, l'année durant, à la région minière de Mayo un accès direct vers l'extérieur pour le transport du minéral et des concentrés. La houille extraite à Carmacks, à peu près à mi-chemin entre White-Horse et Mayo, peut maintenant être transportée à Mayo, à White-Horse et aux endroits intermédiaires, de sorte que son prix de revient est moins élevé qu'auparavant. Tous les transports, sauf les expéditions par avion, se font maintenant par la nouvelle route, qui a été construite sous la surveillance du ministère des Ressources et du Développement économique.

### La route du Mackenzie

La route du Mackenzie, qui va de Grinshaw (Alberta) à Hay River sur le grand lac des Esclaves, assure maintenant une artère utilisable en toute saison pour le transport vers le Nord du matériel et des approvisionnements requis par les exploitations minières. Sur son parcours en direction du sud, la route constitue une voie de transport pour l'industrie de la pêche à Hay River. On a établi l'an dernier un service de transport des voyageurs par autobus jusqu'à Hay River, puis par eau jusqu'à Yellowknife. La route, construite sous la surveillance du ministère des Ressources et du Développement économique, a été ouverte à la circulation en octobre 1948.

### La route transcanadienne

Au cours de ce qui a été la première saison de construction depuis la signature de la convention relative à la route transcanadienne l'an dernier, les ingénieurs fédéraux et provinciaux ont inspecté conjointement plus de 4,000 milles du parcours désigné. Des ingénieurs-surveillants fédéraux relevant du ministère des Ressources et du Développement économique ont été nommés pour chaque province. Des ingénieurs-inspecteurs qui leur apportent leur concours ont travaillé en collaboration étroite avec les ministères provinciaux de la Voirie et des Travaux Publics. On a adjudgé des contrats pour 575 milles de régalage et 190 milles de pavage. La première route transcontinentale canadienne, dont l'achèvement est prévu pour 1956, sera construite selon des normes uniformes et mettra en communication toutes les provinces depuis la Colombie Britannique jusqu'à Terre-Neuve. Outre son utilité au point de vue de la défense nationale, cette route devra favoriser la colonisation, activer la mise en valeur des ressources naturelles et faire augmenter sensiblement les recettes provenant du tourisme.

### Une école sur le littoral arctique

L'école la plus septentrionale que maintient le gouvernement canadien est l'externat territorial pour Esquimaux qui se trouve à Tuktoyaktuk et d'où l'on aperçoit l'océan Arctique. Outre la lecture, l'écriture et l'arithmétique, les enfants esquimaux de l'un et de l'autre sexe apprennent la technique des travaux manuels et de la couture, et ils ont leurs propres troupes de scouts (garçons) et de guides (filles). Leur institutrice, Mlle Dorothy Robinson du ministère des Ressources et du Développement économique est la seule femme au Canada, et peut-être dans le monde entier, qui soit tutélaire de la médaille des Boy-Scouts.

## Labor Asks Roll-Back To Pre-Korea Levels

Further Step Taken In Campaign  
For Federal Price Controls.

In a letter addressed to Prime Minister Louis S. St-Laurent, dated April 26th, the four national trade union centres in Canada have pushed a step further their joint campaign for price controls.

The letter, signed by Percy R. Bengough, President of The Trades and Labor Congress of Canada, and A. R. Mosher, President of the Canadian Congress of Labor, on behalf of the Continuing Committee representing the four national centres, asked the government to roll back prices to the levels existing before war broke out in Korea last June. This, the letter pointed out, is what the Price Controller in the United States has ordered more than 75,000 manufacturers to do.

Reminding the government that price relief of the type promised to consumers in the United States was not possible in Canada because the government had "adamantly refused to face the problem of price control in a realistic manner", the letter urged the government to free the lives of Canadians from "the heartless and irresponsible manipulations of middlemen and speculators." Overall price control is an urgent necessity, and the government should take immediate steps since, under present conditions of defence spending and arbitrary material allocation, it was the only agency which could deal effectively with "unwarranted and irresponsible speculation and avaricious middlemen."

The text of the letter follows: "Dear Mr. Prime Minister:

"We would draw your attention to the announcement in Washington yesterday by Price Controller Michael V. Disalle of his order to manufacturers in the United States to roll back their prices to the levels which were obtained before the outbreak of hostilities in Korea. According to newspaper reports, this order will apply to some 75,000

manufacturers and the consumer in the United States is to get the benefit.

"Similar action is urgently needed in Canada, but, of course, such relief for the harassed consumer in our country is not available since your government has adamantly refused to face the problem of price control in a realistic manner. You will recall that the Dominion Bureau of Statistics Index of the cost of living rose sharply by 4.5 points during the month of February. The action of prices since that time has been such as to suggest a further sharp increase in the official index when its value is again announced.

"We would further remind you of the recent visits to the United States by more than one of your senior Ministers to study the methods being used to control prices there. Your government thus has at its disposal all of the knowledge and experience gained in price control activities during World War II and as well the up-to-date methods and approaches now being used in the United States.

"The welfare of the overwhelming majority of the Canadian people requires the immediate imposition of price controls in order that their lives and living standards may be freed from the heartless and irresponsible manipulations of middlemen and speculators. Under present conditions of defence spending and arbitrary allocations of basic materials, the only agency which can deal effectively with unwarranted and irresponsible speculation and avaricious middlemen is your government. Overall price control is thus an immediate and urgent necessity."

## Outlaws ...

(Continued from Cols. 4-5)

as he was the one who drafted the constitution. And he will also produce the minutes and all other books of the Association.

In such a case, the Commission, if it is to stay within the law, will be safe in refusing the Association's request.

The law, when it is well applied, insures a large measure of social justice. The aim of the law is precisely to get justice. The legislators, when they eliminated the Company unions by articles 2d) and 20), knew what they were doing. A Company union cannot secure justice for its members. That is, as mentioned in the law, it cannot "defend... the economic interests of its members". In our economic system, there exists a conflict of interests between the workers and the boss. We don't have a choice: our system is based on competition. The boss defends his own interests first of all. And he cannot at the same time defend the interests of his employees through a union that he dominates.

Only the union that is free from all interference from the boss can defend the workers' interests; only such a union has any right (and this right is inscribed in the law) to certification by the Labor Relations Board.

REGINALD BOISVERT.

### Claude Jodoin Will Attend I.L.O. & I.C.F.T.U.

Vice-President Claude Jodoin has been named to represent Canada as Worker's Delegate at the 34th Conference of the International Labor Organization which will be held in Geneva commencing June 6th.

Brother Jodoin has also been named as delegate from The Trades and Labor Congress of Canada to attend the 2nd World Congress of the International Confederation of Free Trade Unions which will be held in Milan, Italy, commencing July 4th.

### Valleyfield Council Being Investigated

Under instructions of President Percy R. Bengough of The Trades and Labor Congress of Canada, investigations are being made into the affairs of the Valleyfield Trades and Labor Council. This inquiry is being undertaken as the result of unfavourable publicity being given to some of its alleged decisions and activities in recent months.

# 14th Annual Convention of the Quebec Federation of Labor

Over 400 Delegates Will Convene in Sherbrooke, June 8-9-10.

MONTREAL.—The 14th annual Convention of the Quebec Federation of Labor will convene this year in Sherbrooke on June 8, 9 and 10. There will be about 400 delegates from affiliated unions throughout the Province.

Once before, in 1939, the Federation had its Convention in this city. Other Conventions were held in St. Hyacinthe, Hull, St. Johns, Quebec, Three Rivers, Shawinigan Falls, St. Jerome and Granby.

The Federation's Convention is democratic in all its aspects, and does not accept as delegates people who are known for their communistic or subversive activities. This is in line with the Constitution of the Trades and Labor Congress of Canada, which applies to all Provincial Federations and Trades and Labor Councils. At its last Convention, held in Montreal last year, the Trades and Labor Congress of Canada refused to sit any delegate who was known to be favorable to communism or to work in spreading subversive ideas among the members of International unions.

Federation officers now in office are Roger Provost, President (also secretary of the Montreal Trades and Labor Council and a municipal councillor); Edouard LaRose, secretary Treasurer; Harry Bell (Quebec), René Fournier (Granby), Benoit Laviolette (St. Jerome), Roger D. LaBrie (Three Rivers), Remi Laniel (Valleyfield), Raymond Bennett and Adrien Villeneuve (Montreal), Vice Presidents.

All these officers were elected at the last Convention, held in 1950, with the exceptions of the President and one Vice President.

The President elected at this Convention was Marcel E. Francq, who has since been nominated on the Labor Relations Board, and has been replaced by Mr. Roger Provost, who was promoted from Vice President to President. Mr. Provost was replaced at the Vice Presidency by Mr. Adrien Villeneuve.

The Quebec Federation of Labor is the body that groups on the provincial level labor unions affiliated with the American Federation of Labor and the Trades and Labor Congress of Canada. Its main aim is to promote social legislation favorable to the workers of this Province and their families. It also helps affiliated unions in their organizational work and other activities, when needed.

On behalf of the 100,000 odd

## Wicklein Dies

WASHINGTON. — Louis Matthews Wicklein, 59, secretary-treasurer AFL Sheet Metal Workers International Association, died April 26 at Doctors Hospital of a heart ailment. He had been ill since October.

Born in DuQuoin, Ill., Mr Wicklein started his career as a sheet metal worker on the railroads in the St. Louis area and served as general chairman of the union's local in that city. He became an international representative of the union in 1917 and for 28 years was vice president in charge of railroad membership. He became secretary-treasurer in July 1948.

## Affiliation of AFL Seafarers With T.L.C. Hailed by Hall

OTTAWA, April 25. — Frank H. Hall, vice president of the Brotherhood of Railway and Steamship Clerks, is highly pleased with this week's announcement that the A. F. L. Seafarers' International Union of America has been accepted into affiliation by The Trades and Labor Congress of Canada.

Hall led the long fight against the Communist-controlled Canadian Seamen's Union which finally resulted in the C. S. U. being kicked out of the T. L. C. two years ago.

During the battle Hall and his brotherhood were suspended from the T. L. C. but were reinstated. Hall then continued to carry on his fight, and was supported by a number of representatives in Canada of other international unions, until the C. S. U. was expelled from the T. L. C. for its Communist tie-up. The C. S. U. is now virtually extinct.

### Compliments Council

"I compliment the Executive Council of the T. L. C. on having accepted the Seafarers' International Union into affiliation," Hall said following the announcement by Congress President Percy R. Bengough.

"It is a logical step. The Seafarers' Union has established itself as being the only bona fide seamen's union in Canada. It has done an outstanding job for Canadian seamen, improved their working conditions and wages, stabilized their employment and has brought stabilization to the industry.

"The Seafarers' International Union has done a good job also

from the standpoint of security by weeding all the Communists out of the seamen's ranks."

### Signs Up Many Companies

The Seafarers' Union has established contracts with practically all the shipping companies on the Great Lakes and all of them on the Atlantic coast. The S. I. U. also has contracts with all but two companies on the Pacific coast and with both the Canadian Pacific and Canadian National Railways in their coastal operations on the West coast.

Bengough's announcement said the jurisdiction covering unlicensed personnel serving on ships plying on inland and coastal waters, as well as out of deep sea ports, now assumed by the S. I. U. was let vacant two years ago after the Congress expelled the Canadian Seamen's Union.

"During those two years," Bengough stated, "the S. I. U. has demonstrated its ability to organize the industry and to provide a democratic organization through which workers on Canadian ships may obtain wage improvements and better their working conditions. To date the S. I. U. has signed contracts with more than 40 shipping companies in Canada. Total Canadian membership of the union now exceeds 8,000."

In affixing his signature to the certificate of affiliation, Bengough said that "it is a real pleasure to affiliate the S. I. U. at this time considering the strides it has made in organizing the unlicensed personnel on the Great Lakes and along both coasts, while, at the same time, offering valuable assistance to others of our affiliated organizations when they were in need of aid in recent months."

## Unions and Paper Companies Consider 40-Hour Week Change

Five international unions have begun negotiations with the Canadian International Paper Company on their demand for a 40-hour work week in the Canadian paper industry.

The talks follow similar negotiations begun last week with Ontario newsprint mills. The meetings are under the chairmanship of J. A. Daoust, Canadian director of the International Brotherhood of Paper Makers.

The unions associated with the brotherhood in the demands are the International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers, the International Association of Plumbers and Steamfitters, the International Association of Machinists and the International Association of Electrical Workers.

About 10,000 workers in the Canadian International Paper Company's Ontario, Quebec and New Brunswick plants will be affected by the outcome of the talks while about 20,000 are involved in the Ontario newsprint mill negotiations.

The unions are urging that newsprint shipments to Argentina be discontinued because, they say, freedom of the press no longer exists there and the newsprint is needed in Europe.

Other demands of the unions include substantial wage increases, higher shift differentials for those on the 4-12 and 12-8 shifts, six paid statutory holidays instead of the present four, overtime pay on Sundays and pension plans on a collective bargaining basis.

members of International unions in this Province, the Federation presents each year to the Provincial Government a memorandum which sums up the demands of the members in the legislative field. This memorandum is drafted up mainly from the resolutions adopted at the preceding year's Convention, and from the resolutions adopted between conventions by the Executive Board.

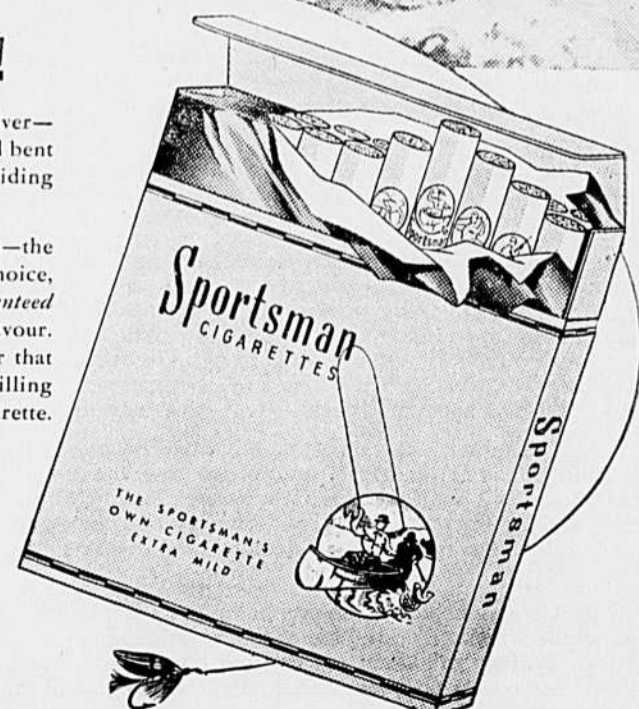
The Quebec Federation of Labor was initiated in 1938 by Arthur Martel, Arthur d'Aoust and Gustave Francq, who have been known for decades as prominent members of the International labor movement.



## That thrilling moment!

Here he comes, the big beauty... a flashing arc of silver—fighting to the last! At that thrilling moment, taut line and bent rod speak of his weight and size... fill you with the abiding satisfaction of a grand sport.

A thrill, too, when you relax and light up a Sportsman—the favourite cigarette of sportsmen everywhere. The choice, sun-mellowed Virginia tobaccos in Sportsman are guaranteed pure. Nothing has been added to spoil their superb flavour. And they're rolled in ALLWEATHER Waterproof Paper that cannot stick to your lips. Try a Sportsman. Enjoy that thrilling moment when you first light up this finer, milder cigarette. Get a pack of Sportsman, to-day.



Rolled with 'ALLWEATHER' Waterproof Paper  
**Sportsman**  
VIRGINIA CIGARETTES